

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D98

Séance du 22 octobre 2009 - Convocation du 16 octobre 2009  
Compte rendu affiché le 30 octobre 2009  
Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER  
Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** M. GOJON par M. RODRIGUEZ, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

**Excusée** Mme MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Exprimés	28

### **Objet** : Convention générale Commune/Mission Locale

La Mission Locale "Plateau Nord - Val de Saône", désormais implantée sur Neuville-Sur-Saône, a pour vocation de recevoir les jeunes de la commune de 16 à 25 ans. Sa mission consiste à les informer sur les offres d'emplois existantes, sur les dispositifs d'emploi et de formation, sur leurs droits et leurs devoirs, sur les mesures sociales (logement, santé...) et plus généralement sur les conditions et les démarches à effectuer.

La Mission Locale doit aussi les aider à formuler leur projet professionnel en analysant leur situation et leur demande et en procédant, avec chacun, au choix d'un parcours de formation ou de recherche d'emploi.

Au-delà d'une simple offre de service, la Mission Locale accompagne les jeunes vers la réussite de leur projet et suit, avec eux, la construction du parcours par des entretiens réguliers, l'examen des problèmes rencontrés et la formulation de propositions nouvelles adaptées à l'évolution du parcours.

La Mission Locale est une association qui regroupe notamment, pour son financement, des collectivités locales (Région, Caluire et Cuire, Chasselay, Collonges au Mont d'Or, Rillieux la-Pape, Sathonay-Camp et Sathonay-Village, Neuville-Sur-Saône et les 14 communes du canton).

Elle doit, à ce titre, répondre aux obligations légales en matière de transparence de financement et c'est dans cette optique que le Conseil Municipal est invité à adopter les deux conventions jointes à la présente délibération l'une concernant le financement par subvention, l'autre le paiement du loyer des locaux mis à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 12 avril 2000 et son décret d'application du 6 juin 2001,
- Vu le règlement n° 99-01 du 16 février 1999,
- Considérant que la loi impose la rédaction d'une convention d'objectifs avec les associations disposant d'une subvention communale supérieure à 23 000 €,
- Considérant qu'il s'agit du cas de la Mission Locale,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention générale et d'objectifs et la convention de mise à disposition des locaux avec la Mission Locale,**
- **DIT que ces conventions remplacent les actes conventionnels entre la commune et la Mission Locale anciens élaborés depuis la création de l'association,**
- **NOTE que lesdites conventions, d'effet immédiat, sont valables trois ans,**
- **RAPPELLE que l'attribution de la subvention annuelle prévue dans la convention fait l'objet d'une délibération explicite de l'assemblée,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 22 octobre 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/10/2009
  - Publication ou affichage le 27/10/2009
  - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2009
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.